PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 juin 2022

Ordre du jour :

1) Désignation d'un secrétaire de séance
2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022
3) Validation du Projet Educatif Territorial (PEDT)
4) Questions diverses

Conseil municipal en présence des enfants du CME

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin, à 18 h 00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Maur s'est réuni salle du conseil municipal.

Convocation : mardi 31 mai 2022

Présents : M. RÉAU, Mme LIEGE-LEFRESNE, M. MERIGOT, Mme MERIOT, M. DUFRENOY, M. COATRIEUX, Mme TROCHON, M. PIERRY, M. VIEIRA MARQUES, Mme GARCIA-BAUCHE, Mme LE FLOHIC, M. GEORGET, Mme IMBERT, Mme RAFFINAT, M. BLIN, Mme PEYROUTET, Mme ZAUG, M. DAMIEN, Mme MOUILLEBET.

Absents ayant donné pouvoir :

- M. JOLIVET pouvoir à Mme PEYROUTET
- Mme GRONDIN pouvoir à Mme LE FLOHIC
- Mme VOITIER pouvoir à M. RÉAU
- M. DAHURON pouvoir à Mme MERIOT
- M. VANDAMME pouvoir à M. PIERRY

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Membres votants : 24

Absents excusés : M. BERGOUGNAN ; M. LIMBERT ; M. DE VILETTE

Point n°1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance : Mme GARCIA-BAUCHÉ est désignée secrétaire de séance

Point n°2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 18 mai 2022 à l'assemblée délibérante, qui est approuvé à l'unanimité

Point n°3 : Validation du PEDT (voir projet en pièce jointe)

Délibération n° 2022-06-01 Validation du Projet Educatif De Territoire

Rapport présenté en commission « vie scolaire » le 1er juin 2022 : avis favorable
Rapporteur : Valérie LIEGE-LEFRESNE

Madame le rapporteur présente le Projet Educatif Territorial pour la période 2022 à 2025.

Elle précise que ce projet a fait l'objet d'un travail en lien avec les services de l'Education Nationale, de la Caisse d'Allocations Familiales, des représentants des parents d'élèves, et du personnel de la collectivité.

M.DAMIEN intervient pour connaitre les moyens mis en œuvre pour communiquer avec le public jeune adolescent

Concernant la mise en place du pôle adolescent, M. DAMIEN rappelle que le camp adolescent existait déjà par le passé

Mme Le FLOHIC expose les moyens déployés par l'équipe d'animation pour créer des liens avec cette population : (réseaux sociaux, contacts aux arrêts de bus...) et précise les actions déjà mises en place en direction de ce public

En raison de leurs implications ne prennent pas part aux vote les conseillers municipaux intéressés suivants :

- Mme Pascale ZAUG
- M. Thierry DAMIEN

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le Projet Educatif Territorial comme énoncé dans le document joint

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces en lien avec ce dossier

Point n°19 : Questions diverses

M. RÉAU intervient en réponse à une question posée par M. DAMIEN concernant le stationnement rue de la MARTINIQUE

M.DAMIEN souhaite plus particulièrement connaitre les suites données à la réunion avec les riverains sur ce sujet

M. RÉAU informe M. DAMIEN qu'une réponse concertée sera apportée prochainement

L'ordre du jour du Conseil Municipal du mercredi 8 juin 2022 étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 18h27

La secrétaire de séance

Séverine GARCIA BAUCHÉ

Le Maire

Ludovic RÉAU

MAIRIE DE SAINT-MAUR (INDRE)